

RRR

| Radios Régionales Romandes |

Par email

rtvg@bakom.admin.ch

OFCOM
Division médias
Zukunftstrasse 44
2501 Bienne

14 janvier 2018

Consultation relative à la modification de l'ORTV

Mesdames et Messieurs,

L'Union des Radios régionales romandes (RRR) remercie l'OFCOM de l'avoir associée à la consultation relative à la modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). Elle part du principe que la situation politique actuelle en Suisse interdit tout développement des revenus publicitaires de la SSR, quels qu'ils soient. Toute innovation ou adaptation serait comprise comme participant à l'extension de la présence de la SSR déjà jugée comme accaparante et massive.

Dans le cadre de la campagne autour de l'initiative No Billag, les positions se cristallisent sur le volume et sur la présence de la SSR. Si rien n'est entrepris et si de nouvelles autorisations d'extension sont données, on peut s'attendre à davantage de crispation sur la scène médiatique et à une concurrence publicitaire encore plus forte de la SSR contre les médias privés. Dans le contexte actuel, la proposition d'accorder à la SSR la possibilité d'étendre ses prestations publicitaires à un système de groupes cibles spécifiques n'est pas recevable.

Au-delà de provoquer des réactions viscérales nocives pour toute la branche audiovisuelle (voire les votations populaires successives dirigées contre la SSR), la possibilité donnée à la SSR de se lancer dans la publicité destinée à des groupes spécifiques accroîtrait encore la pression sur les médias régionaux. Nous excluons toute forme de publicité spécifique quelle qu'elle soit. La spécificité géographique n'entre pas en ligne de compte car elle concurrencerait directement les TV régionales. Les autres formes de publicité spécifique concurrenceraient quant à elles les programmes thématiques privés, empêchant leur développement.

Concernant le soutien à l'ats, les RRR sont d'avis que la proposition va dans le bon sens dans la mesure où elles sont favorables à une forme de financement du journalisme de qualité. Nous ne voyons pas la nécessité d'une extension des activités de l'ats mais d'une amélioration ou d'une densification de ses prestations actuelles. D'autre part, nous refusons que les sommes mises à disposition de l'ats soient prises sur le compte des médias audiovisuels privés. Nous serons du même avis si d'autres formes de soutien au journalisme devaient être proposées à l'avenir.

Enfin, au sujet de l'affectation des surplus de redevance encaissés et non redistribués aux médias bénéficiaires d'une quote-part de redevance, nous ne sommes pas favorables à ce qu'ils soient simplement versés au bilan de la Confédération. La redevance est destinée aux médias et ne doit pas servir à financer les activités de la Confédération. Un tel versement serait de facto équivalent à un impôt, ce qui est politiquement et philosophiquement inadmissible.

Avec nos messages les meilleurs.

Radios Régionales Romandes



Philippe Zahno
Président
